



Montage SCI à l'IR et location meublée

Par so_human

Bonjour à tous,

J'ai une petite question sur un montage, afin de savoir si ce serait légal.

J'envisage d'acheter des locaux (1 local commercial et 1 logement) par le biais d'une SCI à l'IR (afin de pouvoir à terme bénéficier des avantages liés à la revente avec plus-values), mais comme je souhaite entre temps louer en meublé le logement, j'aurais souhaité savoir si je peux louer ou mettre le logement à disposition d'une SCI à l'IS que je possède afin qu'elle puisse le sous louer en meublé ?

J'espère avoir été assez clair dans mon explication.

Merci !

Stéphane